

# Bulletin d'Inscription

Ce bulletin est également mis en ligne sur le site : [www.droit-et-commerce.org](http://www.droit-et-commerce.org)

## Colloque des 23 et 24 octobre 2020

à retourner impérativement avant le vendredi 9 octobre à :

Isabelle AUBARD – 74, avenue du Docteur Arnold Netter – 75012 PARIS

isabelle.aubard@droit-et-commerce.org - Tel: 01 46 28 38 37 – Fax: 09 51 74 02 77  
accompagné du règlement

### Merci de remplir ces lignes intégralement, elles serviront à renseigner la liste des participants

Nom : ..... Prénom : .....

Profession/Titre : .....

Si avocat : vous êtes inscrit au barreau de Paris : OUI  ou au barreau de : .....

Société : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel : ..... Portable : ..... Fax : .....

Email : .....

### participera au colloque des 23 et 24 octobre 2020 et sera accompagné(e) de :

Nom : ..... Prénom : .....

Lignes ci-dessous à remplir si la seconde personne partageant la chambre participe aux travaux

Profession/Titre : .....

Si avocat : vous êtes inscrit au barreau de Paris : OUI  ou au barreau de : .....

Société : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel : ..... Portable : ..... Fax : .....

Email : .....

Si vous choisissez une inscription au séminaire avec hébergement (en chambre double) à l'hôtel du congrès : Dans le cas où la personne partageant la chambre participe aux travaux, un supplément de 185€ est à rajouter aux tarifs indiqués au verso

Accompagnant participera aux travaux OUI  NON   
selon les modalités suivantes (voir au verso)

Utilisera (ont) le car entre la gare de Deauville et l'hôtel Royal

à l'arrivée à Deauville du train de Paris le vendredi 23 octobre à 11h13(\*) (Départ de Paris gare Saint-Lazare à 8h30, changement à Lisieux)

au départ de l'hôtel Royal pour la gare de Deauville le samedi 24 octobre pour le train de 18h21(\*) (Arrivée à la gare Paris Saint-Lazare à 20h29).

(\*) Horaires donnés par la SNCF lors de l'impression de ce document et susceptibles d'être modifiés d'ici la date du colloque.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'EFB, ce colloque est validé au titre de la formation professionnelle des avocats. Il est également susceptible d'être éligible à l'obligation de formation continue des experts comptables. Une attestation de présence sera remise sur place, à titre justificatif. Pour les avocats inscrits au barreau de Paris, l'enregistrement de votre présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre.

**L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE SI ELLE N'EST PAS ACCOMPAGNÉE DE SON RÈGLEMENT À L'ORDRE DE EURL DROIT ET COMMERCE**

Les prix figurant sous la colonne « Tarif préférentiel » s'appliquent uniquement aux membres de l'association Droit et Commerce ainsi qu'à leur conjoint.

**Séminaire seul sans hébergement ni repas**  
(prix TTC par personne)

	tarif normal	tarif préférentiel	(*) étudiant ou avocat moins de 5 ans de Barreau
Vendredi après-midi et samedi	<input type="checkbox"/> 310€	<input type="checkbox"/> 280€	<input type="checkbox"/> 195€

**Séminaire sans hébergement avec repas**  
(prix TTC par personne)

	tarif normal	tarif préférentiel	(*) étudiant ou avocat moins de 5 ans de Barreau
Séminaire + le déjeuner et dîner du vendredi et déjeuner samedi	<input type="checkbox"/> 535€	<input type="checkbox"/> 485€	<input type="checkbox"/> 425€
Séminaire + dîner du vendredi et déjeuner samedi	<input type="checkbox"/> 480€	<input type="checkbox"/> 425€	<input type="checkbox"/> 375€
Séminaire + déjeuner du vendredi et déjeuner samedi	<input type="checkbox"/> 405€	<input type="checkbox"/> 370€	<input type="checkbox"/> 325€
Séminaire + déjeuner samedi	<input type="checkbox"/> 350€	<input type="checkbox"/> 320€	<input type="checkbox"/> 280€

(\*) **Un tarif « spécial »**, pour le séminaire sans hébergement à l'hôtel Royal, est accordé aux étudiants ainsi qu'aux jeunes avocats de moins de 5 ans de barreau, sur envoi d'un justificatif accompagnant l'inscription.

**Séminaire avec hébergement à l'hôtel du congrès : l'hôtel Royal** (prix TTC)

	TARIF NORMAL - <u>TTC</u>		TARIF PRÉFÉRENTIEL <u>TTC</u>	
	Chambre 1 personne	2 personnes Chambre double	Chambre 1 personne	2 personnes Chambre double
Du vendredi matin au samedi après-midi (Déjeuner et dîner du vendredi et déjeuner du samedi inclus)	<input type="checkbox"/> 760€	<input type="checkbox"/> 1 115€	<input type="checkbox"/> 690€	<input type="checkbox"/> 1 015€
Du vendredi après-midi au samedi (dîner du vendredi et déjeuner samedi inclus)	<input type="checkbox"/> 700€	<input type="checkbox"/> 995€	<input type="checkbox"/> 635€	<input type="checkbox"/> 905€
Du vendredi soir <u>après dîner</u> au samedi (déjeuner samedi inclus)	<input type="checkbox"/> 580€	<input type="checkbox"/> 760€	<input type="checkbox"/> 525€	<input type="checkbox"/> 690€

Nuit supplémentaire jeudi à vendredi petit déjeuner inclus			<input type="checkbox"/> 232€	<input type="checkbox"/> 266€
Nuit supplémentaire samedi à dimanche petit déjeuner inclus			<input type="checkbox"/> 232€	<input type="checkbox"/> 266€

**Supplément chambre vue mer 80€ par nuit : soit ..... €**

Le nombre de ces chambres étant limité, elles seront affectées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

**Ci-joint le montant de la (des) participation(s).**

Séminaire : ..... €  
 + supplément (185€) si l'accompagnant participe aux travaux du séminaire ..... €  
 + supplément chambre vue mer ou vue partiel mer (80€ par nuit) ..... €  
**Soit total de ..... €**

Banque : ..... Numéro du chèque : .....

**Merci d'établir votre règlement à l'ordre de l'EURL DROIT et COMMERCE**

**Pour un règlement par virement : merci de contacter Mme Aubard (\*)**

(\*) Attention, les coordonnées bancaires de l'EURL Droit & Commerce ne sont pas les mêmes que ceux de l'association

Une facture acquittée (faisant ressortir la T.V.A.) vous sera adressée après réception de votre règlement

**Si l'adresse de facturation est différente :**

Société : .....

Adresse : .....

Tel/Fax : .....

Date :

Signature :

**NB : Toute inscription annulée dans les 5 jours précédant le début de la manifestation ne sera pas remboursée. Pour toute annulation, des frais d'annulation seront prélevés.**